



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 6828

Texte de la question

M Michel Crepeau attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation preciaire des 500 medecins du travail exerçant leurs fonctions aupres du personnel hospitalier. Ces praticiens, travaillant a temps plein mais consideres comme vacataires, ne beneficent d'aucune echelle et d'aucun deroulement normal de carriere. Il y a la une injustice qu'il convient de corriger.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale est tout a fait conscient de la necessite d'une amelioration des perspectives de carriere offertes aux medecins du travail en fonctions dans les etablissements mentionnes a l'article 2 de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives a la fonction publique hospitaliere. La situation de ces medecins est actuellement examinee par les ministres interesses. Le contenu des mesures qui pourront ainsi etre envisagees ainsi que leur calendrier d'application feront l'objet d'une concertation avec les interesses. Il convient toutefois de souligner que, compte tenu du volume de travail que represente la preparation des differents textes en cours d'elaboration, l'ensemble des problemes categoriels qui se trouvent actuellement poses ne pourront pas tous etre resolus en meme temps.

Données clés

Auteur : [M. Crpeau Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6828

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3607